

NORMES ET MODALITÉS

ÉCOLE : MARIE-IMMACULÉE

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU CE LE MARDI 27 NOVEMBRE 2012

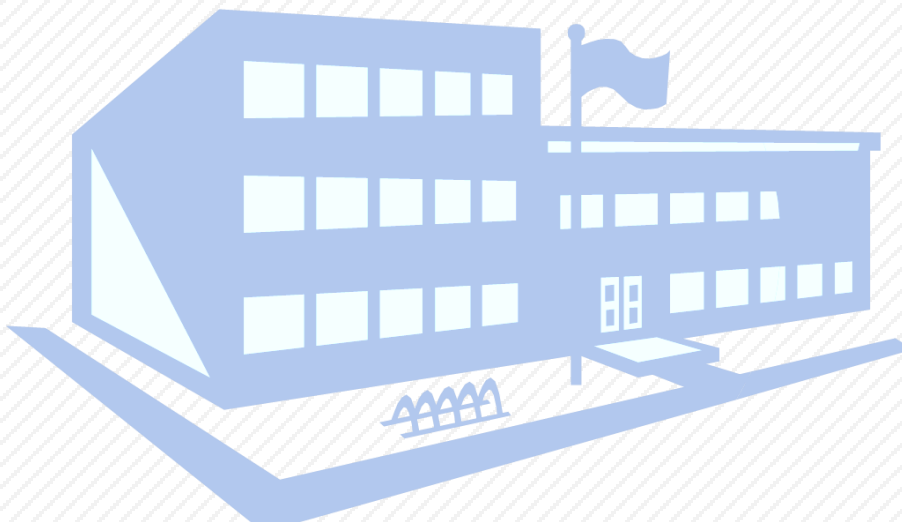




TABLE DES MATIERES

Planification.....	3
Prise d'information et interprétation	4
Le jugement	5
Décision-action	6
Communication	7
Qualité de la langue	8
Annexe I.....	10
Annexe II.....	11
Annexe III.....	12

PLANIFICATION






NORMES	MODALITES
<p> 1. La planification de l'évaluation est d'abord une responsabilité de l'enseignant qu'il assume en collégialité avec ses collègues.</p>	<p>1.1. L'enseignant établit une planification globale de l'évaluation. Celle-ci comprend pour chacune des étapes, la planification de l'ensemble des compétences, les connaissances et les critères d'évaluation ciblés pour une période donnée, les situations d'apprentissage et d'évaluation et les outils d'évaluation utilisés.</p> <p>1.2. L'enseignant tient compte des pondérations suggérées pour choisir des situations d'acquisition de connaissances et des situations de mobilisation de compétences (annexe I).</p> <p> 1.3. Au préscolaire, l'enseignant établit une planification de l'apprentissage et de l'évaluation en proposant des situations qui respectent le développement des six compétences, les critères d'évaluation et les attentes. De plus, ces situations sont en lien avec les domaines généraux de formation, les repères culturels et les savoirs essentiels (stratégies et connaissances).</p>
<p>2. La planification de l'évaluation tient compte des deux fonctions de l'évaluation : l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences (incluant l'acquisition des connaissances).</p>	<p>2.1. L'enseignant planifie son enseignement en se basant sur la progression des apprentissages.</p> <p>2.2. L'enseignant choisit des SAÉ afin de considérer le développement des connaissances et des compétences des élèves dans sa planification et son enseignement.</p> <p>2.3. L'enseignant choisit des SÉ afin de porter un jugement sur l'acquisition des connaissances et la mobilisation des compétences en tenant compte des critères d'évaluation des différents cadres ministériels (Annexe II).</p> <p>2.4. L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter lors des situations d'apprentissage et d'évaluation ainsi que lors des situations d'évaluation.</p>

<p>3. La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation de l'école québécoise ainsi que les cadres d'évaluation.</p>	<p>3.1. La planification de l'évaluation par l'enseignant doit prendre en considération les compétences (disciplinaires et autres) du Programme de formation de l'école québécoise et les cadres d'évaluation prescrits.</p> <p>3.2. L'équipe-école détermine deux compétences autres à commenter aux étapes 1 et 3 (l'année 2012-2013 est la dernière où il est possible de commenter une seule compétence autre).</p>
<p>4. La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<p>4.1 Pour tenir compte des besoins particuliers de certains élèves, l'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, planifie les adaptations ou les modifications nécessaires en situation d'apprentissage et en situation d'évaluation telles que précisées au plan d'intervention (Différenciation en évaluation : guide des enseignants).</p>

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

NORMES	MODALITÉS
<p>1. La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données appartient à l'enseignant et au besoin, se partage avec d'autres professionnels.</p>	<p>1.1 L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonnées dans le temps.</p> <p>1.2 L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information et à son interprétation selon la situation et les besoins des élèves.</p> <p>1.3 L'enseignant note le soutien (aide) particulier apporté durant la réalisation des tâches d'évaluation (Annexe III).</p> <p>1.4 Pour certains élèves dont les besoins sont particuliers, la prise d'information et l'interprétation des données peuvent se faire en collaboration avec une équipe multidisciplinaire.</p> <p>1.5 L'équipe-école adopte une interprétation commune des attentes liées aux critères d'évaluation des cadres en évaluation.</p> <p>1.6 Au préscolaire, l'observation est le moyen privilégié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations.</p>

LE JUGEMENT







NORMES	MODALITES
<p> 1. Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants.</p>	<p> 1.1 En cours d'année, l'enseignant porte un jugement sur l'état du développement des connaissances et des compétences des élèves en fonction des traces qu'il juge les plus pertinentes.</p> <p> 1.2 Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant peut discuter avec d'autres intervenants de la situation de certains élèves.</p>
<p> 2. Les compétences disciplinaires et autres et les connaissances sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.</p>	<p>2.1 Pour les disciplines suivantes (français-mathématique-anglais), l'enseignant doit évaluer chaque compétence à chacune des étapes (* sauf en situation exceptionnelle).</p> <p>2.2 Pour les autres disciplines (ÉCR- Éduc. physique- les 4 arts, science et technologie, univers social) l'enseignant doit inscrire un résultat disciplinaire à chacune des étapes (* sauf en situation exceptionnelle).</p> <p>2.3 L'enseignant donne un nombre suffisant de tâches à l'élève pour s'assurer de porter un jugement à partir d'informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.</p> <p>2.4 Les épreuves imposées par la commission scolaire sont prises en compte dans les résultats de l'étape 3 pour une valeur maximale de 20 % et sont intégrées aux autres évaluations choisies par l'enseignante.</p> <p>2.5 Les résultats combinés des étapes 1,2 et 3 seront ramenés à 80 % et les épreuves obligatoires du MELS vaudront 20 % pour obtenir le résultat final à 100 %. Les résultats des épreuves obligatoires seront inscrits dans une colonne spécifique de GPI.</p> <p> 2.6 Au préscolaire, pour les bulletins 1 et 2, l'enseignant pose un jugement sur l'état du développement des compétences en se référant aux critères d'évaluation de ces compétences et des connaissances qui y sont reliées.</p> <p>Au bulletin 3, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint en référence aux attentes de la fin de l'année.</p>

<p>3. Tout au long de l'année, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève et sur le niveau de développement des compétences (incluant l'acquisition des connaissances) en fonction des attentes fixées pour lui.</p>	<p>3.1 Tout au long de l'étape, à l'aide des données recueillies, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de ses élèves. Il utilise des instruments d'évaluation conformes aux cadres de référence.</p> <p>3.2 À la fin de la troisième étape, les résultats doivent consister en un bilan portant sur le développement de l'ensemble des compétences et des critères d'évaluation identifiés dans le PFEQ et dans les cadres en évaluation. Ces résultats s'appuient principalement sur les évaluations réalisées au cours de l'étape 3.</p> <p>3.3 L'enseignant tient compte de l'aide apportée à l'élève en situation d'évaluation si celle-ci est à considérer (Annexe III) et des modifications apportées en évaluation, s'il y a lieu (Différentiation en évaluation : guide des enseignants).</p>
	<p>3.5 En fin d'année, pour tous les élèves identifiés HDAA, les fiches de progression des apprentissages, élaborées par les services éducatifs, doivent être complétées par l'enseignant et une équipe multidisciplinaire au besoin, puis placées dans le dossier personnalisé de l'élève.</p> <p>3.6 Aux étapes 1 et 3, l'enseignant utilise une banque d'appréciations relatives aux compétences autres.</p>

DÉCISION-ACTION


NORMES	MODALITÉS
<p>1. Des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir, enrichir et assurer la progression des apprentissages.</p>	<p>1.1 L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins de ses élèves. Il peut partager cette tâche avec différents intervenants selon les besoins</p> <p>1.2 L'enseignant et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages de l'élève.</p> <p>1.3 Pour tenir compte des besoins particuliers de certains élèves, l'enseignant, en collaboration avec d'autres intervenants, met en application les adaptations ou les modifications nécessaires en situation d'apprentissage et en situation d'évaluation telles que précisées au plan d'intervention. (Différentiation en évaluation : guide des enseignants).</p>

COMMUNICATION


NORMES	MODALITÉS
<p> 1. Les moyens de communication, autres que le bulletin, sont variés et utilisés par les enseignants.</p>	<p> 1.1 La première communication prend la forme d'un feuillet d'appréciation des apprentissages et du comportement de l'élève et est transmise aux parents au plus tard le 15 octobre.</p> <p> 1.2 L'enseignant transmet ses observations à l'élève et/ou aux parents lorsque des difficultés sont notées ou observées.</p>
<p> 2. Les résultats d'étape sont transmis aux parents à l'aide du bulletin unique.</p>	<p> 2.1 Les dates de remise du bulletin aux parents doivent respecter celles mentionnées au régime pédagogique.</p> <p>2.2 Les résultats communiqués à chacune des étapes reflètent le jugement posé sur l'ensemble des compétences du PFEQ.</p> <p> 2.3 L'enseignant peut commenter son jugement en utilisant la banque de commentaires placée sur GPI ou en inscrivant des commentaires personnels.</p> <p>2.4 Pour les élèves ayant des modifications dans une ou deux disciplines, le résultat inscrit sur le bulletin correspond aux exigences inscrites dans son plan d'intervention.</p> <p>De plus, un commentaire spécifiant l'année de cheminement de l'élève doit accompagner le résultat.</p> <p>Lors de la quatrième communication (3^e bulletin), le résultat de l'élève sera accompagné de deux commentaires : celui correspondant à son cheminement pour la 3^e étape et celui spécifiant l'année de cheminement prévue pour l'élève pour l'année scolaire suivante.</p> <p>2.5 Les compétences autres que disciplinaires font l'objet d'une appréciation aux étapes 1 et 3.</p>


QUALITÉ DE LA LANGUE


NORMES

 1. La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école et elle est une responsabilité partagée par tous les intervenants.

MODALITÉS

 1.1 En toutes occasions, les enseignants favorisent la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.

 1.2 L'enseignant commente la qualité de la langue dans l'ensemble des disciplines.

 1.3 L'ensemble des intervenants à l'école sont mis à contribution dans la promotion de la qualité de la langue parlée et écrite.

ANNEXES

ANNEXE I

CONSTITUTION D'UN RÉSULTAT : CONNAISSANCES VERSUS COMPÉTENCES

*À la demande des enseignants, le comité responsable de la réalisation de ce guide suggère que le résultat d'une compétence soit constitué à 25 % de situations d'acquisition de connaissances et à 75 % de situations de mobilisation de compétences.

Discipline		Connaissance			Compétence		
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Français	Toutes les compétences	25 %	25 %	25 %	75 %	75 %	75 %
Mathématique	Résoudre	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %	100 %
	Raisonner	*	40 %	40 %	*	60 %	60 %
Anglais	Toutes les compétences	25 %	25 %	25 %	75 %	75 %	75 %
Science et technologie	Toutes les compétences		25 %	25 %		75 %	75 %
Univers social	Toutes les compétences		25 %	25 %		75 %	75 %
Éthique	Les deux volets	25 %	25 %	25 %	75 %	75 %	75 %
Les quatre arts	Toutes les compétences	25 %	25 %	25 %	75 %	75 %	75 %
Éducation physique	En éducation physique, les connaissances sont intégrées systématiquement à l'évaluation des compétences.						

Au 1^{er} cycle, ces disciplines ne font pas l'objet d'une évaluation.

* Pour la compétence Raisonner au 1^{er} cycle, se référer au tableau qui suit :

Raisonner		1 ^{re} année			2 ^e année		
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2	Étape 3
1 ^{er} cycle	Maîtrise des concepts et des processus	80 %	60 %	40 %	60 %	50 %	40 %
	Situations d'application	20 %	40 %	60 %	40 %	50 %	60 %

ANNEXE II

LA SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ) ET LA SITUATION D'ÉVALUATION (SÉ)

	La situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ)	La situation d'évaluation (SÉ)
Intention dominante	Développer des compétences et favoriser l'acquisition, l'application et la mobilisation des connaissances. Construire des ressources.	Faire le point sur le développement des compétences, sur la maîtrise et la mobilisation des connaissances.
Moment	En cours d'année et durant une séquence d'apprentissage.	En cours d'année et vers la fin de l'année. À la fin d'une séquence d'apprentissage.
Utilisation	Permettre la régulation. Construire le jugement sur l'état de développement des compétences et sur le niveau de maîtrise des connaissances atteint par l'élève. Mesurer la capacité de l'élève à mobiliser ses connaissances en contexte.	
Tâches et activités	Tâches complexes qui permettent de développer la capacité de mobiliser des ressources, des connaissances et des stratégies. Activités d'apprentissage qui permettent l'acquisition et la structuration des connaissances.	Tâches complexes qui permettent de vérifier la capacité de mobiliser des ressources, des connaissances et des stratégies. Tâches qui permettent de vérifier l'acquisition et la structuration des connaissances.
Ressources	Un ensemble de ressources acquises et de ressources à acquérir mis à la disposition des élèves (connaissances, stratégies, attitudes, etc.). Un grand éventail de ressources est accessible aux élèves (Internet, personnes, documentation, matériel, etc.).	Les ressources nécessaires à la tâche d'évaluation (connaissances, stratégies, attitudes, etc.) ont fait l'objet d'apprentissage par les élèves antérieurement. Les ressources prévues et nécessaires à la tâche d'évaluation (Internet, documentation, matériel, etc.) auxquelles les élèves ont droit sont précisées.
Outils d'évaluation	Avec et sans outils. Approche analytique surtout, pour favoriser la régulation.	Avec outils d'évaluation globale ou chiffrée. Approche analytique ou globale
Autonomie des élèves	Soutien du personnel enseignant et des pairs, au besoin.	Généralement sans soutien. Soutien exceptionnel du personnel enseignant pour la mobilisation des ressources : <i>doit être consigné</i> afin d'en tenir compte dans les jugements portés sur les compétences et la mobilisation des connaissances.

ANNEXE III

AIDE À CONSIDÉRER OU NON DANS LE JUGEMENT

Aide à ne pas considérer :

C'est l'aide que l'enseignant offre à l'élève, au besoin, sans pour autant le pénaliser.

Aide à considérer :

C'est l'aide que l'enseignant offre à l'élève, au besoin, qui fera en sorte que son résultat sera moins élevé.

Aide apportée à l'élève en situation d'évaluation (SÉ)

Cet outil s'applique autant à l'élève dont le cheminement est régulier qu'à celui pour lequel les apprentissages ont été modifiés (bulletin modifié). Dans le cas d'un élève qui nécessite un support de la part de l'enseignant en situation d'évaluation, il est nécessaire de tenter d'abord des mesures d'aide que l'on ne doit pas considérer dans notre jugement et par la suite, si cela ne fonctionne pas, se tourner vers les mesures que l'on devra considérer.

Ce document est un outil qui vise à soutenir l'enseignant dans son jugement en regard de l'aide qu'il est susceptible d'apporter à l'élève en contexte d'évaluation (malgré le fait que l'élève devrait être en situation d'autonomie).

Pour ces deux types d'élèves, on retrouve une même liste de mesures d'aide. D'une part, celles que l'on ne doit pas considérer au moment du jugement (l'aide est offerte à l'élève, au besoin, sans le pénaliser) et d'autre part, celles à considérer (qui diminuent la note de l'élève).

Aide apportée à l'élève

Résultat En situation d'évaluation		Niveau de réussite	Niveau d'aide
95 (A+)	100 (A+)	Réussit toutes les tâches complexes avec grande facilité et de façon répétitive	De façon autonome
88 (A) Est autonome et organisé	94 (A) Est autonome et organisé	Réussit toutes les tâches complexes	
81 (B+)	87 (B+)	Réussit un grand nombre de tâches complexes	
74 (B) Est autonome	80 (B) Est autonome	Réussit un grand nombre tâches complexes	A rarement besoin d'aide
67 (C+)	73 (C+)	Réussit un nombre suffisant de tâches complexes	A occasionnellement besoin d'aide
60 (C) A besoin d'une aide occasionnelle	66 (C) A besoin d'une aide occasionnelle	Réussit un nombre minimal de tâches complexes	A occasionnellement besoin d'aide
52 (D+)	59 (D+)	Réussit seulement quelques tâches complexes	A souvent besoin d'aide
45 (D) A besoin d'être guidé tout au long de sa démarche	51 (D) A besoin d'être guidé tout au long de sa démarche	Réussit peu de tâches complexes	A constamment besoin d'aide
31 (E+)	44 (E+)	Réussit très peu de tâches complexes	A besoin d'une aide particulière
0 (E) A besoin d'une aide constante et soutenue	30 (E) A besoin d'une aide constante et soutenue	Ne réussit pas de tâches complexes	

situation d'évaluation (SÉ)

Exemples d'aide à ne pas considérer	Exemples d'aide à considérer
<p>- Rappel d'une consigne; Ex. : <i>L'enseignante demande à l'élève de relire un énoncé ou elle le relit elle-même.</i></p> <p>- L'enseignant lit une ou des questions d'une tâche à l'exemption de celles liées à la compétence <i>Lire</i>;</p> <p>-L'enseignante fait lire la question d'une tâche de lecture par l'élève;</p> <p>-Donner des précisions sur le contexte de la tâche lorsque l'élève le demande; Ex. : <i>Clarifier ce qu'est un pourboire dans le contexte où l'élève aurait à calculer un pourboire en pourcentage.</i></p> <p>- Questionner l'élève pour qu'il clarifie la tâche; Ex. : <i>Que comprends-tu de ce que tu as à faire? Que devrais-tu utiliser? Par quoi commencerais-tu? Que devrais-tu faire? Explique-moi ce que tu as fait jusqu'à maintenant...</i></p> <p>- L'élève fait lui-même des liens lorsqu'on le questionne; Ex. : <i>À quoi ça te fait penser? Te souviens-tu lorsque...,</i></p> <p>-Questionner l'élève sur l'utilisation de ressources et l'élève cible la ressource pertinente; Ex. : <i>Ici, tu es bloqué, que pourrais-tu utiliser pour t'aider?</i></p> <p>- Rappel d'une tâche similaire réalisée antérieurement; Ex : <i>Rappelle-toi de la tâche qui parlait de...</i></p> <p>-Rassurer; Ex. : <i>Je le sais que tu es capable, tu en as déjà réussi une situation comme celle-là! Prends les étapes une à la fois.</i></p> <p>-Encourager et motiver; Ex. : <i>Vas-y, essaie-toi, tu as les connaissances pour réussir!</i></p>	<p>-Rappel d'un concept ou d'une stratégie à mobiliser; Ex. : <i>L'enseignant nomme le périmètre comme étant le concept à utiliser.</i></p> <p>-L'enseignante lit une ou des questions d'une <u>tâche de lecture</u>;</p> <p>-Expliquer le sens d'un mot nécessaire à la réalisation de la tâche; Ex. : <i>Un quadrilatère c'est...</i></p> <p>- Explications d'un ou de plusieurs concepts; Ex. : <i>L'enseignant explique comment calculer le périmètre</i></p> <p>- Définir des étapes nécessaires à la réalisation d'une ou de plusieurs tâches; Ex. : <i>L'enseignant dit à l'élève ce qu'il doit faire en premier, en deuxième, etc.</i></p> <p>- Soutenir l'élève dans sa mobilisation de ressources; Ex. : <i>L'enseignant cible la ressource utile au moment où l'élève en a besoin.</i></p> <p>- Fournir une ressource additionnelle à l'élève; Ex. : <i>L'enseignant permet l'accès à un résumé de chapitre du manuel à l'élève pour une partie de la tâche.</i></p> <p>- Amener l'élève à rectifier sa solution ou une partie de sa solution; Ex. : <i>Identifier ou commenter une partie de la tâche incorrecte puisqu'elle est nécessaire à la poursuite de la tâche.</i></p> <p>- Souligner ou mettre en évidence une donnée ou une consigne utile à la réalisation de la tâche; Ex. : <i>Donne ton opinion et <u>justifie</u> à l'aide d'un <u>exemple tiré du texte</u>.</i></p>



Mise en page Suzanne Morissette